



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 02 mars 2026 à 20 h 30 à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse  
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1  
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2  
Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3  
Manon Guérette, conseillère siège no. 5  
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Est absent : Claude Ouellet, conseiller siège no. 4

Tous membres du conseil et formant quorum.

**1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h 30 par madame Nancy St-Pierre.

Madame Nancy Boudreault, adjointe administrative et M. René Dufour, directeur général, greffier-trésorier assistent à la séance.

**ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

01-03-2026

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal et période de questions
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026
  - 3.2 Première période de questions
4. Correspondance
  - 4.1 ADMQ - Magazine Scribe
  - 4.2 Infolettre Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent
  - 4.3 Association forestière bas-laurentienne / Mai – mois de l'arbre - inscription
  - 4.4 Protection des renseignements personnels des élus-es municipaux
  - 4.5 CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup – Mise à jour protocole d'entente municipal – Rencontre avec les directions
  - 4.6 Actualités FQM du 16 février et du 23 février
  - 4.7 Congrès annuel et salon professionnel 2026 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
  - 4.8 Colloque annuel 2026 de Tourisme Bas-Saint-Laurent
  - 4.9 Invitation – Théâtre-forum « Ramer dans le même sens »
  - 4.10 Communiqué – MRC de Kamouraska – Projet de réfection de la piscine du Cégep de La Pocatière
  - 4.11 Exercice de mutualisation des institutions muséales du KRTB
5. Administration
  - 5.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (SM-70)
  - 5.2 Dépôt d'un avis de motion concernant l'adoption du règlement 306-2026 - Code d'éthique et de déontologie des élus-es
  - 5.3 Formation obligatoire des élus-es municipaux
  - 5.4 Points du maire

- 5.5 Points du D.G.
- 5.6 PAFILR : Acquisition d'équipements sportifs et de plein air pour la communauté, au cours de l'année financière 2025-2026
- 5.7 Mise en candidature - Prix Implication bénévole municipale
- 5.8A Résolution -Loisir Culturel municipal – Dessiner ceux qu'on aime
- 5.8B Résolution-Résolution - Projet innovant et structurant – « Paroles de Saint-Joseph-de-Kamouraska »
- 5.9 Résolution pour nommer le ou la représentant (e) au Réseau Biblio du Bas-St-Laurent
- 5.10 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
- 5.11 Autorisation de signature de servitudes
- 6. Déneigement / Nil
- 7. Sécurité publique et civile
  - 7.1 Cueillette de besoins spécifiques MRC de Kamouraska 2026-2027
  - 7.2 Croix-Rouge Canadienne
  - 7.3 Demande d'intervention du ministère des Transports du Québec – Intersection de la route de l'Église, de la Station et du 4e rang
  - 7.4 Mise à jour du Plan des mesures d'urgences
- 8. Hygiène du milieu/NIL
- 9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles
  - 9.1 Autorisation de paiement et refacturation – Conteneurs pour la collecte des plastiques agricoles
  - 9.2 Projet d'attestation d'assainissement municipale (AAM) concernant l'exploitation d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées
  - 9.3 Communication : Sondage – Habitudes d'usage du bac brun
- 10. Urbanisme
  - 10.1 Projet immobilier
  - 10.2 Règlement numéro 303-2026 visant à modifier le règlement de zonage numéro 293-2025 afin de modifier les zones 13m et 15rzi en lien avec la permutation d'une aire de réserve
  - 10.3 Règlement numéro 304-2026 – Adoption du projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
  - 10.4 PEP-Programme d'entente en patrimoine-Réduction des sommes disponibles – Scénarios possibles
- 11. Voirie
  - 11.1 Résolution d'adoption-Règlement d'emprunt 305-2026\_Réfection du 5e Rang
- 12. Comptes à payer (février 2026)
- 13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement / NIL
- 14. Divers
  - 14.1 Génératrice
  - 14.2 Maintien d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska
  - 14.3 Projection de film février 2026
- 15. Deuxième période de question
- 16. Levée de la séance

**SUR PROPOSITION DE Manon Guérette**

**APPUYÉ DE Catherine Gagnon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.**

### **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**02-03-2026**

**3.1 ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la **séance ordinaire du 02 février** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

**SUR PROPOSITION DE Michel Bélanger**

**APPUYÉ DE Pierre-Yves L'Hérault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.**

### **3.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nil

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 ADMQ - Magazine Scribe**

Numéro de février 2026

Dans ce numéro :

- Dossier post-élections
- Les questions les plus posées à l'ADMQ en 2025
- Dossier planification stratégique

#### **4.2 Infolettre Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent**

[https://app.cyberimpact.com/newsletter-view-online?ct=E6gTf8Hf5zVR310bwI8-P1tV4H1mbYayRIfDNUJfdaChArLEQXEHogvWkpObOb9-QpoeOLi4rKgzyV-odhdX9zA\\_ugFBmdAJGpjawodczvkzKZIQbM6le\\_Yf0KFP-5E1](https://app.cyberimpact.com/newsletter-view-online?ct=E6gTf8Hf5zVR310bwI8-P1tV4H1mbYayRIfDNUJfdaChArLEQXEHogvWkpObOb9-QpoeOLi4rKgzyV-odhdX9zA_ugFBmdAJGpjawodczvkzKZIQbM6le_Yf0KFP-5E1)

Résumé de l'infolettre :

- **Jeux du Québec** : 121 athlètes de l'Est-du-Québec participeront à la 60e Finale à Blainville (27 février – 7 mars 2026).
- **Tournée À vos marques !** : Événement inclusif le 20 mai 2026 à Mont-Joli (inscriptions avant le 9 avril).
- **PAFILR – 2e appel de projets** : Analyse en cours, les organisations seront avisées par courriel.
- **Secondaire en spectacle** : Finales locales à Mont-Joli et Rimouski en février ; finale panquébécoise à Sept-Îles (28-31 mai 2026).
- **Guide de gestion de camp** : Outil pratique pour les gestionnaires, avec 130+ ressources téléchargeables.
- **Semaine de l'action bénévole** : Appel à partager des pratiques inspirantes (19-25 avril 2026).
- **Atelier patinoire couverte** : Rencontre en ligne le 18 février sur le projet de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.
- **Rendez-vous québécois du loisir rural** : 13e édition du 5 au 7 mai 2026 à la MRC de Bécancour.
- **Formations en ligne (février-mars 2026)** : Bénévolat, règlements OBNL, concertation, collecte de fonds, fiscalité, réseaux sociaux.

#### **4.3 Association forestière bas-laurentienne / Mai – mois de l'arbre - inscription**

<https://www.afbl.info/fr/nos-evenements-education/detail/mois-de-larbre-et-des-forets-2026/83361>

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite les organismes admissibles à participer au Mois de l'arbre et des forêts, qui se tient en mai. Les municipalités, écoles et OBNL peuvent organiser une activité éducative gratuite comportant un volet forestier, avec possibilité de distribution de plants (disponibles à partir du 15 mai).

Date limite d'inscription : 31 mars 2026.

La distribution d'arbres doit demeurer complémentaire à une activité éducative et bénéficier à la collectivité.

#### **4.4 Protection des renseignements personnels des élus-es municipaux**

À la suite des élections municipales du 2 novembre 2025 et de modifications législatives récentes, toute personne élue peut **demande la protection de ses renseignements personnels**, notamment son adresse personnelle figurant sur des documents publics tels que :

- Proclamation d'élection

- Déclaration d'intérêts pécuniaires
- Documents liés au financement politique

Le refus de communication doit être **signifié à la direction générale** de la municipalité, qui transmettra ensuite l'information à **Élections Québec** et aux responsables municipaux concernés. Le formulaire de demande est disponible ici.

Le refus est valide **jusqu'à trois mois après la fin du mandat** et doit être renouvelé pour chaque nouveau mandat.

Noms des conseillers voulant signifier le refus de communication :

*Aucun pour l'instant*

#### **4.5 CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup – Mise à jour protocole d'entente municipal – Rencontre avec les directions**

Une rencontre est prévue à l'agenda le 1 avril à 10 h au bureau municipal avec Mme Caroline Dufour, directrice générale intérimaire du CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup, M. Étienne Michaud, directeur d'école St-Louis de St-Joseph-de-Kamouraska (Ste-Hélène et Hudon-Ferland), Mme Nancy St-Pierre et l'équipe municipale.

Sujets qui seront entre autres discutés :

1. Comment vont nos jeunes et nos enseignants
2. Service de garde scolaire
3. Parc extérieur
4. Salle du gymnase (don)
5. Développement domiciliaire à St-Joseph à prévoir et capacité
6. La serre (utilisation)
7. Cabanon
8. Arbres – Moi de mai
9. Revitalisation future du terrain de soccer
10. Atelier caricaturiste un samedi
11. Autres besoins ....

#### **Auriez-vous d'autres sujets à apporter ?**

12. Accueillir nos voisins, quels sont les stratégies, visions ?
13. \$ besoins – Fond sac à dos (en collaboration avec le Comité de développement)

#### **4.6 Actualités FQM du 16 février et du 23 février**

Le conseil prend connaissance des communications transmises par la **Fédération québécoise des municipalités** concernant :

<https://mailchi.mp/fqm/actualites-fqm-16-fevrier-2026?e=97e3dbbbc9>

- Le Rendez-vous technique du SAM (18 mars 2026 – virtuel – Mme Nancy Boudreault y participera ainsi que M. René Dufour et Francine-Anne Lincourt) <https://fqm.ca/evenements/rendez-vous-technique-du-sam/>

Nous vous proposons un atelier visant à outiller les municipalités dans la planification d'infrastructures récréatives sécuritaires, durables et adaptées aux besoins des citoyens. Les échanges porteront sur les principales étapes de planification, les critères de conception, les enjeux de sécurité et d'accessibilité, ainsi que les modalités d'implantation en milieu municipal. L'atelier mettra également en lumière les facteurs favorisant la durabilité, l'appropriation citoyenne et permettra d'éviter les pièges fréquemment rencontrés lors de la réalisation de ce type de projets. L'objectif : outiller les municipalités pour planifier des infrastructures récréatives sécuritaires et durables, adaptées aux citoyens, tout en évitant les pièges fréquemment rencontrés en milieu municipal.

- L'appel de projets pour les célébrations locales de la fête nationale (dépôt jusqu'au 20 mars 2026) ;
- La mise en candidature au Mérite municipal 2026 (jusqu'au 22 février 2026) ;
- Le Forum des communautés forestières 2026 (11 mars, Hôtel **Hilton Québec**) ;
- Divers webinaires à venir : cybersécurité municipale, énergie solaire, transition vers le 9-1-1 de prochaine génération.

<https://mailchi.mp/fgm/bulletin-contact-23fevrier2026?e=7889c44faf>

#### **Communications et webinaires de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

Le conseil prend connaissance des différentes communications et activités proposées par la FQM, incluant des webinaires, formations et rendez-vous techniques visant à soutenir les municipalités dans leurs diverses responsabilités.

Parmi celles-ci :

- **Modernisation du site Web municipal – Modellium / V+ Portail Citoyen** : Le conseil est informé d'un webinaire présentant la plateforme **V+ Portail Citoyen**, qui permettrait de remplacer le site Web municipal actuel par un site moderne, évolutif et conforme à la Loi 25. Le conseil note que le site actuel est désuet et que cette solution pourrait constituer une option intéressante pour améliorer l'accessibilité, la sécurité et la facilité d'utilisation. *Francine-Anne Lincourt est intéressée à y participer. Jeudi 26 mars de 11 h à 12 h, sans frais.*  
  
<https://fgm.ca/solutions-numeriques-modellium/>  
  
[https://fgm.zoom.us/webinar/register/WN\\_hdpUzcbzTqGmv0bnechZBA#/registration](https://fgm.zoom.us/webinar/register/WN_hdpUzcbzTqGmv0bnechZBA#/registration)  
  
<https://modellium.com/v-plus/>
- **Autres webinaires et formations** : énergie solaire, sécurité civile, hameçonnage, archéologie en milieu municipal, ainsi que différents outils et services pour la gestion administrative et l'optimisation des interventions municipales.

#### **4.7 Congrès annuel et salon professionnel 2026 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)**

Le conseil prend connaissance de l'invitation transmise par la Fédération canadienne des municipalités concernant la tenue de son Congrès annuel et salon professionnel 2026, qui se déroulera du 4 au 7 juin 2026 au Edmonton Convention Centre, à Edmonton.

Sous le thème « *L'avenir se bâtit ensemble* », l'événement réunira des élues et élus municipaux, des partenaires fédéraux et des acteurs de l'industrie afin d'échanger sur les enjeux municipaux et les solutions favorisant la prospérité des collectivités. L'édition 2026 marquera également le 125<sup>e</sup> anniversaire de leadership municipal de la FCM.

Les inscriptions débuteront le 26 février 2026, avec un tarif réduit applicable jusqu'au 23 avril 2026. Les participants pourront notamment réserver une visite d'étude au moment de l'inscription.

**03-03-2026**

#### **4.8 Colloque annuel 2026 de Tourisme Bas-Saint-Laurent**

<https://atrbsl.ca/colloque-de-lindustrie-touristique-toujours-la-bonne-saison-au-bsl/>

Le conseil prend connaissance de l'invitation transmise par Tourisme Bas-Saint-Laurent concernant la tenue de son colloque annuel de l'industrie touristique, qui se déroulera le 18 mars 2026 à l'Hôtel Universel, à Rivière-du-Loup, sous le thème « *Toujours la bonne saison* ».

L'événement réunira plus de 300 intervenants du secteur touristique pour une journée d'ateliers, de conférences et d'échanges portant notamment sur la diversification de l'offre touristique, les tendances du marché et les bonnes

pratiques en toute saison. Les activités de formation sont gratuites pour les membres et partenaires.

En soirée, un souper « Découvertes du Bas-Saint-Laurent » sera offert, avec la présence de Sophie Thibault à titre d'invitée d'honneur.

La date limite d'inscription est fixée au 13 mars 2026.

**ATTENDU QUE** Tourisme Bas-Saint-Laurent tiendra le Colloque de l'industrie touristique le 18 mars 2026 à l'Hôtel Universel Rivière-du-Loup, sous le thème « Toujours la bonne saison » ;

**ATTENDU QUE** cet événement réunit annuellement plus de 300 intervenants du secteur touristique et constitue une occasion de formation, de réseautage et de développement stratégique pour les organisations municipales et touristiques de la région ;

**ATTENDU QUE** Mme Nancy St-Pierre participera à titre de mairesse de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ainsi qu'à titre de présidente de Tourisme Kamouraska ;

**ATTENDU QUE** les ateliers et conférences de la journée sont offerts gratuitement aux membres et partenaires, mais que le souper-soirée « Découvertes du Bas-Saint-Laurent » est payant au montant de 145 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Gagnon**  
**APPUYÉ PAR : Michel Bélanger**

**ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT :**

**QUE** le conseil municipal autorise la participation de Mme Nancy St-Pierre au Colloque de l'industrie touristique 2026 organisé par Tourisme Bas-Saint-Laurent ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska assume cinquante pour cent (50 %) des frais d'inscription relatifs au souper-soirée, soit 72,50 \$ ;

**QUE** l'autre cinquante pour cent (50 %) des frais soit assumé par Tourisme Kamouraska ;

**QUE** les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 2 mars 2026.

#### **4.9 Invitation – Théâtre-forum « Ramer dans le même sens »**

Le conseil prend connaissance d'une invitation à participer à un événement régional de type théâtre-forum intitulé « *Ramer dans le même sens* », visant à rassembler les villes, municipalités, MRC et organismes communautaires du Bas-Saint-Laurent.

L'activité se tiendra le 28 avril 2026 au Parc du Mont-Saint-Mathieu.

Les objectifs de l'événement sont les suivants :

- Améliorer la connaissance de la réalité et des caractéristiques des organismes communautaires ;
  - Identifier et déconstruire certains préjugés ;
  - Favoriser le dialogue et le rapprochement entre les organismes communautaires et le milieu municipal.
- L'horaire prévoit :
- 13 h à 13 h 30 : accueil
  - 13 h 30 à 16 h : théâtre-forum
  - 16 h à 18 h : période d'échanges et réseautage

L'activité est gratuite (inscription obligatoire avant le 20 avril 2026), un goûter étant offert sur place. *Francine-Anne Lincourt est intéressée à y participer.*  
<https://forms.gle/LNmJfKku99NE41E6>

#### **4.10 Communiqué – MRC de Kamouraska – Projet de réfection de la piscine du Cégep de La Pocatière**

Le conseil prend connaissance d'un communiqué émis le 25 février 2026 par la MRC de Kamouraska concernant la demande additionnelle de 560 000 \$ formulée par le Cégep de La Pocatière dans le cadre du projet de réfection de sa piscine.

La MRC avait déjà confirmé une contribution de 1,2 M\$ (1,7 M\$ incluant les intérêts sur 20 ans). Après analyse, le conseil de la MRC a décidé à l'unanimité de ne pas accorder la somme supplémentaire demandée.

La MRC invoque notamment :

- La nécessité d'assurer une gestion rigoureuse et équitable des fonds publics ;
- Les pressions financières importantes auxquelles font face les municipalités ;
- Les compressions budgétaires gouvernementales ;
- L'importance de maintenir une vision de développement équilibrée du territoire.
- 

Concernant les revenus éoliens issus de l'Alliance de l'énergie de l'Est, la MRC précise que les montants reçus (environ 250 000 \$ annuellement) sont déjà encadrés par une politique d'utilisation et ne constituent pas une solution viable pour absorber la demande additionnelle.

Toutefois, la MRC demeure ouverte à revoir sa contribution jusqu'à un montant maximal de 1,76 M\$, conditionnellement à l'obtention d'un prêt sans intérêt amorti sur 20 ans consenti par le gouvernement.

#### **4.11 Exercice de mutualisation des institutions muséales du KRTB**

Résumé d'une présentation reçue à la Table des maires du Kamouraska :

Lors d'une intervention à la **MRC de Kamouraska**, Mme Pauline Martin (Maison Chapais) et M. Philippe Dubé (Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation) ont exposé les enjeux financiers et organisationnels des institutions muséales régionales.

Il a été rappelé que les musées agréés reçoivent un financement partiel du gouvernement du Québec (30 à 40 % du budget de fonctionnement), le reste devant être assumé par diverses sources. Les établissements en région font face à des défis importants : rareté de main-d'œuvre qualifiée, financement insuffisant, achalandage saisonnier et hausse des coûts d'exploitation.

Un processus de mutualisation impliquant sept musées du secteur L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup est en cours, avec l'accompagnement d'Économie sociale Bas-Saint-Laurent et de Culture Bas-Saint-Laurent, afin d'évaluer le partage de services et une meilleure structuration régionale.

Les représentants ont suggéré qu'une contribution municipale annuelle d'environ 2 \$ par habitant (population de 21 624) permettrait de générer plus de 40 000 \$ afin de soutenir les institutions muséales du territoire.

## **5- ADMINISTRATION**

**04-03-2026**

### **5.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (SM-70)**

**ATTENDU** que conformément à la **Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2, art. 358 à 362)**, chaque membre du conseil municipal doit produire une déclaration de ses intérêts pécuniaires;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont rempli et remis leur déclaration pécuniaire au greffier de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Renaud Ouellet**

**APPUYÉ PAR : Manon Guérette**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal accuse réception des déclarations pécuniaires déposées par les membres du conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska;

**QUE** ces déclarations soient conservées au bureau du greffier et soient disponibles pour consultation conformément à la loi;

**QUE** le greffier fasse mention de ce dépôt au procès-verbal de la séance du conseil.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 2 mars 2026.

**05-03-2026**

### **5.2 Dépôt d'un avis de motion concernant l'adoption du règlement 306-2026 - Code d'éthique et de déontologie des élus-es**

Le projet de règlement 306-2026 est déposé sur le nuage pour consultation

#### **Avis de motion**

Monsieur le conseiller **Pierre-Yves L'Hérault** donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le **Règlement numéro 306-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux**.

#### **Dépôt et présentation du projet de règlement**

Conformément à la loi, le projet de Règlement numéro 306-2026 est déposé et présenté à la présente séance par M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier.

Le règlement a pour objet de réviser et remplacer le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux à la suite de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025 et conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public conformément à la loi.

### **5.3 Formation obligatoire des élus-es municipaux**

Le conseil prend acte que tous les membres ont suivi la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie le **17 février 2026**. La formation sur les rôles et responsabilités municipales est prévue le **18 avril 2026**. La municipalité

mettra à jour cette information sur son site Internet, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

#### **5.4 Points du maire**

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté à la suite de la rencontre publique du 02 février 2026 :

- Entrevue avec M. Daniel St-Pierre concernant la Politique de revitalisation
- Rencontre à la Régie intermunicipale des collectes des matières résiduelles
- Rencontre avec le comité Bâtiment
- Rencontre avec des membres du Cercle des Fermières et du Club des 50 ans et +
- Rencontre avec Nancy Fortin de la MRC et l'équipe municipale
- Réunion de travail avec l'équipe municipale
- Rencontre Croix-Rouge Canadienne

#### **5.5 Points du D.G.**

- a) Vérificateur – suivi/changement de comptable  
*Rencontre sous peu / Dossier à suivre, nous devons probablement aller en soumission publique pour le changement de comptable.*
- b) Dossier CPTAQ pour le terrain de BMX  
*Dossier en cours*
- c) Rencontre à prévoir avec le comité RH  
*À planifier en mars*
- d) Bouchard Service-Conseil – rencontre 3 mars 10 h 30 pour l'ouverture des soumissions.
  - Prévoit début travaux le 15 juin jusqu'au 30 juillet pour pluvial et pavage du 30 juillet au 24 septembre. Trottoirs seront du côté de l'école.
- e) Programme de prévention Santé, Sécurité et qualité du travail – mutuelle de prévention
- f) Renouvellement adhésion à Tourisme Kamouraska (date limite était le 20 février)
- g) PAVL (19 décembre 2025) : 13 261 \$ le 26 février
- h) Tecq 2023 est accepté (121 000 \$)
- i) Rencontre CCU prévu le 23 mars 19 h 30 pour une dérogation mineure – à valider.
- j) 3<sup>e</sup> âge
- k) Présence des membres du conseil lors des activités à la municipalité

#### **5.6 PAFILR : Acquisition d'équipements sportifs et de plein air pour la communauté, au cours de l'année financière 2025-2026**

Le conseil prend connaissance qu'au nom de la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, **Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent** accorde à la municipalité une **aide financière de 5 000 \$** pour le projet : *Acquisition*

*d'équipements sportifs et de plein air pour la communauté* au cours de l'année financière 2025-2026.

Le dépôt du rapport d'activité est requis **30 jours après la réalisation du projet et au plus tard le 29 mai 2026**. La municipalité doit également assurer la visibilité minimale du programme et du gouvernement du Québec dans toutes les communications relatives au projet.

La demande PAFLIR 2025-2026 est déposée sur le nuage à des fins de consultation.

### **5.7 Mise en candidature - Prix Implication bénévole municipale**

Mise en candidature d'un bénévole pour son implication dans l'implantation, la mise en fonction et le développement du Café de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour le prix Implication bénévole municipale.

**06-03-2026**

### **5.8A Loisir Culturel municipal – « Dessiner ceux qu'on aime »**

**Volet loisir culturel municipal - Demande de contribution financière à l'EDC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000 \$ par an pour chaque municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Manon Guérette**

**APPUYÉ PAR : Catherine Gagnon**

**ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT :**

**QUE** la municipalité demande un montant de 1 000 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2026 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : « **Dessiner ceux qu'on aime** »

**Résumé :** Organisation d'une activité artistique intergénérationnelle intitulée « Dessiner ceux qu'on aime », mettant en vedette un(e) portraitiste/caricaturiste. L'événement comprendra un atelier de dessin destiné principalement aux enfants, ouvert également à la population, ainsi qu'une animation de portraits en direct. Les œuvres réalisées feront l'objet d'une exposition communautaire. L'activité se tiendra dans la grande salle municipale, en simultané avec l'ouverture du Café de l'Église.

**QUE** la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 200 \$ ;

**QUE** la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et/ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

**QUE** la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 2 mars 2026.

07-03-2026

**5.8B - Projet innovant et structurant – « Paroles de Saint-Joseph-de-Kamouraska »**

**Résumé du projet :** Le projet *Paroles de Saint-Joseph-de-Kamouraska* consiste en l'accueil d'un(e) auteur(e) en résidence estivale pour une période de 10 à 14 jours afin de réaliser une démarche de médiation culturelle participative.

Des ateliers d'écriture seront offerts aux élèves et à la population, et la résidence se conclura par une lecture publique ainsi que la production d'un recueil regroupant les textes créés. Le projet vise à mettre en valeur la mémoire, le patrimoine et l'identité du territoire tout en renforçant la vitalité culturelle du milieu.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite mettre en place une initiative structurante en médiation culturelle afin de valoriser le patrimoine immatériel, la mémoire vivante et l'identité du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet *Paroles de Saint-Joseph-de-Kamouraska* consiste en l'accueil d'un(e) auteur(e) en résidence estivale pour une période de 10 à 14 jours, incluant des ateliers d'écriture auprès des élèves et de la population, une lecture publique ainsi que la production d'un recueil regroupant les textes créés ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet s'inscrit dans les orientations du Plan de développement municipal en matière de vitalité culturelle et d'animation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet du programme de soutien de l'entente de développement culturel EDC de la MRC de Kamouraska ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault ;**

**APPUYÉ PAR Michel Bélanger ;**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

D'AUTORISER le dépôt du projet *Paroles de Saint-Joseph-de-Kamouraska* dans le cadre du programme susmentionné ;

D'AUTORISER madame Francine Anne Lincourt, agente de développement à déposer et signer le projet pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 2 mars 2026.

08-03-2026

**5.9 Résolution pour nommer le ou la représentant (e) au Réseau Biblio du Bas-St-Laurent**

Sur une proposition de **Manon Guérette** (conseiller, conseillère) appuyée par **Pierre-Yves L'Hérault** (conseiller, conseillère), il est unanimement résolu de nommer Madame **Catherine Gagnon** représentant de la municipalité de **St-Joseph-de-Kamouraska** auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

09-03-2026

**5.10 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques**

Adoption d'une résolution reconnaissant les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue, affirmant l'expertise de leur

personnel et confirmant l'appui de la Municipalité au principe de liberté intellectuelle et au refus de toute forme de censure.

<https://www.reseaubibliodouquebec.gc.ca/fr/nouvelles/42/motion-pour-la-liberte-intellectuelle>

<https://cyberimpact.page/hjhuazkw/municipalites-ayant-adopte-la-motion-pour-la-liberte-intellectuelle-1>

**ATTENDU QUE** le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque publique met à la disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue, eux-mêmes le reflet du moment de l'histoire auxquels ils appartiennent;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés du savoir, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication afin de remplir ses missions, soit fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et tous;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque publique offre au public un espace accessible favorisant la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, ainsi que la promotion de l'engagement citoyen;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque constitue un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de culture et d'enrichissement;

**ATTENDU QU'**en fournissant le lieu, les ressources et le personnel qualifié pour les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et sans égard à leur âge, leur statut social ou leur provenance, de combler leurs besoins de formation, d'information et de perfectionnement;

**ATTENDU QUE**, comme le proclament l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

**ATTENDU QUE** le Manifeste de l'UNESCO déclare également que les collections et les services des bibliothèques ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

**ATTENDU QUE** diverses situations observées à travers le monde soulèvent des préoccupations quant au respect du rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**DE** reconnaître officiellement les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;

**DE** reconnaître l'expertise du personnel des bibliothèques publiques en matière de sélection, de gestion et de diffusion des collections;

**D'affirmer** la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder aux pressions de censure ou aux demandes de retrait pouvant viser ces institutions.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 2 mars 2026.

*Projet initialement préparé par l'Association des bibliothèques publiques du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, et appuyé par le Réseau BIBLIO du Québec.*

**10-03-2026**

**5.11 Établissement de trois servitudes de conduite et d'écoulement des eaux usées**

***Note au procès-verbal***

*Conformément aux obligations prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et afin d'assurer la protection des renseignements personnels, les noms des propriétaires visés par la résolution concernant l'établissement de trois servitudes de conduite et d'écoulement des eaux usées ne sont pas reproduits au présent procès-verbal.*

*Lesdits noms apparaissent toutefois intégralement dans la résolution adoptée par le conseil et conservée aux archives municipales.*

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska doit procéder à la signature de **trois servitudes distinctes** de conduite et d'écoulement des eaux usées dans le cadre de ses infrastructures municipales d'assainissement;

**CONSIDÉRANT** que ces servitudes affectent des immeubles/terrains appartenant aux personnes et entités suivantes :

...

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser la signature des actes notariés relatifs à ces trois servitudes afin d'en permettre la publication au Registre foncier du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Renaud Ouellet**

**APPUYÉ PAR : Michel Bélanger**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'établissement et la signature de **trois servitudes réelles et perpétuelles** de conduite et d'écoulement des eaux usées, lesquelles affecteront les immeubles/terrains appartenant aux personnes et entités ci-dessus mentionnées;

**QUE M. René Dufour**, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, les trois actes notariés de servitude ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** les frais professionnels et de publication relatifs à ces servitudes soient assumés conformément aux ententes intervenues entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents lors de la séance du 2 mars 2026.**

**6. DÉNEIGEMENT / NIL**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**7.1 Cueillette de besoins spécifiques MRC de Kamouraska 2026-2027**

Cueillette de nos besoins en couverture policière pour la prochaine année financière.

Les documents sont déposés sur le nuage pour consultation.

## **7.2 Croix-Rouge Canadienne**

Résumé de l'information présentée lors de la rencontre des maires à la MRC de Kamouraska par M. Victor Gingras-Leblanc, responsable en Gestion des urgences à la Croix-Rouge Canadienne :

La Croix-Rouge canadienne soutient les personnes vulnérables lors de sinistres, qu'il s'agisse d'incendies, d'inondations, de pannes prolongées ou d'autres urgences. Elle offre les besoins essentiels durant les 72 premières heures : hébergement, nourriture, vêtements, hygiène, soutien et aide financière. La Croix-Rouge peut aussi déployer des centres d'accueil et travailler en partenariat avec les municipalités grâce à des ententes signées en amont ou en situation d'urgence. Sa ligne d'urgence est accessible en tout temps au 1-877-362-2433.

## **7.3 Demande d'intervention du Ministère des Transports du Québec – Intersection de la route de l'Église, de la Station et du 4e rang**

La Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine du Ministère des Transports et de la Mobilité durable accuse réception de notre courriel concernant la résolution municipale numéro 07-02-2026 relative à une demande d'analyse de l'intersection des routes de l'Église, de la Station et du 4e Rang dans la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

## **7.4 Mise à jour du Plan des mesures d'urgences**

M. Robin Laplante, Directeur d'incendie, demande de planifier une rencontre avec M. Dufour et Mme St-Pierre pour une mise à jour du plan des mesures d'urgences. Inclure le conseiller responsable du dossier dans la rencontre. Une rencontre est confirmée pour le 25 mars à 9 h 30 avec M. Laplante.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU/Nil**

## **9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **9.1 Autorisation de paiement et refacturation – Conteneurs pour la collecte des plastiques agricoles**

La municipalité a procédé à la commande des conteneurs destinés à la collecte des plastiques agricoles. Les conteneurs ont été commandés auprès de *Soudure J.M. Chantal inc.* conformément aux démarches entreprises par la Régie et aux bons de commande qui lui avaient été soumis. Les conteneurs seront livrés directement chez les producteurs, et le coût sera inscrit au compte de taxes des producteurs ayant effectué une commande.

M. Anthony Masson nous a fait parvenir par courriel les quotes-parts ajustées à payer à la RIGMRK pour l'année 2026 en tenant compte des quotes-parts ajustées pour les 8 inscriptions pour la collecte des plastiques agricoles.

### **9.2 Projet d'attestation d'assainissement municipale (AAM) concernant l'exploitation d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées**

Le conseil prend connaissance d'un avis du **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs** informant la municipalité qu'un projet d'attestation d'assainissement municipale (AAM) concernant l'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées sera transmis dans les prochains mois.

Un webinaire d'information sur le processus de délivrance des AAM a eu lieu le 24 février 2026 (M. René Dufour, Mme Nancy Boudreault et M. Robin Lapointe y ont participé). D'autres séances sont prévues au printemps et à l'été 2026.

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau/eaux-usees/installations-municipales-commerciales-institutionnelles/attestations-dassainissement-municipales>

Pour St-Joseph-de-Kamouraska : 5 stations donc 5 AAM. Les stations sont de catégorie de taille très petite. La date du préavis de l'AAM est à venir et la date d'application est en janvier 2027.

Page 16 du document : 9.2 2026-03-02\_ordre-delivrance-attestation-assainissement

### **9.3 Communication : Sondage – Habitudes d'usage du bac brun**

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska mène un sondage portant sur la participation à la collecte des matières organiques (bac brun). L'objectif est de mieux comprendre les habitudes des citoyens afin d'identifier des pistes d'amélioration dans nos communications et services.

<https://www.facebook.com/share/p/16pQ6mPWBb/>

La fin du sondage est relativement tôt, soit le 6 mars.  
Nous vous invitons également, si ce n'est déjà fait, à compléter le formulaire.

## **10. URBANISME**

### **10.1 Projet immobilier**

Mme Nancy St-Pierre a fait une première rencontre de travail avec Mme Nancy Fortin de la MRC pour le projet de développement du projet domicilier le 22 janvier. Une deuxième rencontre de travail a eu lieu avec l'équipe municipal le 25 février.

Résumé de la rencontre du 25 février : le document est déposé sur le nuage. La prochaine rencontre est prévue le 29 avril à 9 h 30 au bureau municipal.

11-03-2026

### **10.2 Règlement numéro 303-2026 modifiant le règlement de zonage Adoption du règlement numéro 303-2026 visant à modifier le règlement de zonage numéro 293-2025 de la municipalité**

**ATTENDU QUE** la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) ;

**ATTENDU QU'** un avis public a été affiché le 3 février 2026 annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 303-2026 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 12 février 2026 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide pour donner suite à l'affichage de l'avis public du 3 février 2026;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Catherine Gagnon, appuyé par Pierre-Yves L'Hérault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent

**QUE** soit adopté le règlement numéro 303-2026 conformément aux dispositions de l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QUE** le présent règlement entre en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

12-03-2026

**10.3 Règlement numéro 304-2026 – Adoption du projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

*Un avis de motion et l'adoption du projet de règlement ont été fait à la séance du 02 février 2026.*

**ATTENDU QUE** la municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur son territoire selon l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

**ATTENDU QUE** pour adopter un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Manon Guérette**, appuyé par **Michel Bélanger** et résolu

**QUE** soit adopté le règlement numéro **304-2026**, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi.

**QUE** le présent règlement entre en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

**10.4 PEP-Programme d'entente en patrimoine – Réduction des sommes disponibles**

Dossier en attente de la MRC

**11. VOIRIE**

13-03-2026

**11.1 Résolution- Adoption Règlement d'emprunt No 305-2026-Réfection du 5<sup>e</sup> Rang**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Renaud Ouellet lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé le 27 février 2026.

**ATTENDU QUE** ce projet a été déposé dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2026-2027, volet Redressement – Sécurisation et relié au dossier JXH77972

**ATTENDU QUE** qu'une lettre datée du 22 décembre 2025, signée par M. Jonatan Julien, ministre des transports et de la Mobilité durable a été reçue pour confirmer l'aide financière au montant de 2 677 501 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Manon Guérette**

**APPUYÉ PAR Nancy St-Pierre**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

**PRÉSENT**

d'adopter le règlement numéro 305-2026, intitulé Règlement d'emprunt numéro 305-2026, décrétant une dépense de 725 000 \$ et un emprunt de 725 000\$ \$ pour l'exécution des travaux de réfection du 5<sup>e</sup> Rang, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2026-2027, volet Redressement – Sécurisation et relié au dossier JXH77972.

14-03-2026

**12 – COMPTES À PAYER (pour le mois de février 2026)**

**SUR PROPOSITION DE Renaud Ouellet**

**APPUYÉ PAR Michel Bélanger**

Les comptes à payer s'élèvent à : **38 260.24 \$**

Les comptes incompressibles s'élèvent à : **7 490.21 \$**

Le montant de la marge de crédit s'élève à : **0 \$**

**13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUELEMENT (NIL)**

**14. DIVERS**

**14.1 Génératrice**

*Dossier à suivre avec M. Robin Lapointe, le conseiller responsable à la sécurité civile (Claude Ouellet) et Robin Laplante.*

**14.2 Maintien d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska**

Suivi du dossier

**14.3 Projection de film février 2026**

Le 20 février il y a eu la projection du du film « Répertoire des villes disparues » de Denis Côté par M. Loick Gérardin devant une trentaine de personnes. Le café ouvrait ses portes à 18h30 et la projection commençait à 19h00, Contribution volontaire (5\$).

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

15-03-2026

**16. Clôture de la séance**

Heure : **22 h 10**

**SUR PROPOSITION DE Manon Guérette**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.**

\_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
René Dufour  
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
René Dufour  
Directeur général et greffier-trésorier